



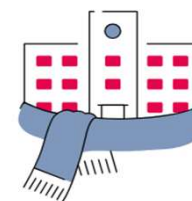
avec



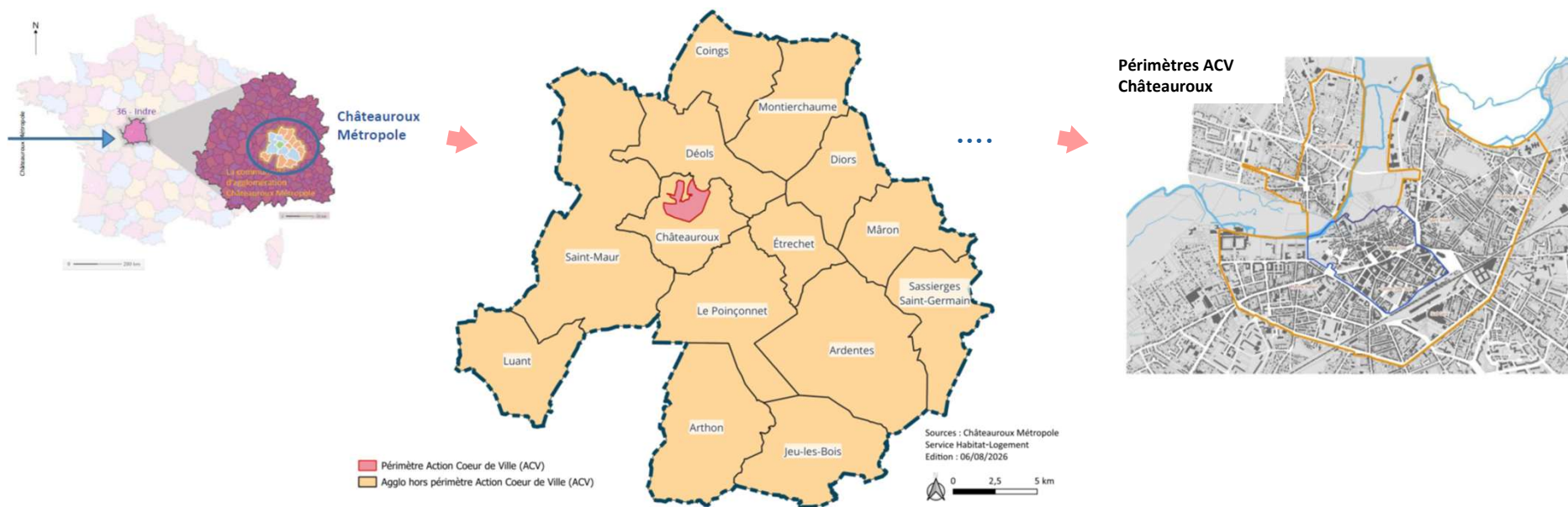
Rénovation de l'Habitat

LES AIDES FINANCIERES DE CHATEAUROUX METROPOLE
en 2026

ACHETEZ,
RÉNOVEZ,
VOUS ÊTES
AIDÉS



Le territoire de Châteauroux Métropole et les différents périmètres



Rénovation de l'Habitat : LES AIDES FINANCIERES DE CHATEAUROUX METROPOLE en 2026

Périmètre ACV	Agglo hors périmètre ACV	Partout
---------------	--------------------------	---------

1. ACQUISITION

Immeubles éligibles	localisation	Montant prime	
		Tous propriétaires Chtrx ACV / Accédants à la propriété Agglo et Chtrx hors ACV	
<i>L'aide à l'acquisition est attribuée sous condition de cumul à une aide 2/amélioration énergétique, ou 3/réhabilitation-travaux lourds, ou 4/changement d'usage.</i> Bien d'habitation individuel ou collectif ID ≥ 0,54 (idem Anah très dégradé) coût d'acquisition maison < 900 €/m2 appart/immeuble collectif < 800 €/m2	Périmètre ACV Châteauroux	Immeuble d'avant 1990	10 000 €
ID ≥ 0,54 (idem Anah) condition de réalisation d'un minimum de 20 000€ de travaux TTC coût d'acquisition : 850€ du m2 habitable pour une maison 750€ du m2 habitable pour un immeuble de plusieurs logements	Reste du territoire (Chtrx et centres-bourgs des communes)	Immeuble d'avant 1990	8 000 €

2. AMELIORATION ENERGETIQUE

Immeubles éligibles	Travaux	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC	
		Propriétaires Occupants ou Bailleurs en MPR PA sous plafonds Anah Très Modestes	Propriétaires Occupants ou Bailleurs Autres revenus en Parcours Accompagné MPR PA, MP LD ou Loc' Avantages
Maison/appartement/immeuble Logement de + de 15 ans	gain énergétique ≥ 35%	10% de 14 000 € (1 400€) partout	10% de 14 000 € (soit 1 400 €) sur périmètre ACV, ssi MPR PA ou MP LD
	gain énergétique ≥ 50%	10% de 20 000 € (max 2 000€) partout	10% de 20 000 € (soit 2 000 €) sur périmètre ACV, ssi MPR PA ou MP LD

Rénovation de l'Habitat : LES AIDES FINANCIERES DE CHATEAUROUX METROPOLE en 2026

Périmètre ACV	Agglo hors périmètre ACV	Partout
---------------	--------------------------	---------

3. REHABILITATION - TRAVAUX LOURDS

Immeubles éligibles	Travaux (min 20 000 € TTC)	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC
		Propriétaires occupants éligibles Anah Mo Et TMO en MP LD + Bailleurs (ssi conventionnement Loc' Avantages)
Maison/appart/immeuble collectif ID ≥ 0,54 (idem règle Anah)	gain énergétique ≥ 35% ou étiquette D après travaux	25% de 50 000 € partout (soit 12 500 € max)

4. CHANGEMENT D'USAGE

Immeubles éligibles	Travaux	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC - subvention à l'immeuble	
		Tous propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Immeuble à usage professionnel ou mixte habitation/autre	Travaux min 20 000 €TTC	Si gain énergétique > 35 % : 25% de 50 000 € (soit 12 500 € max) pour l'immeuble	Si gain énergétique ≥ 35% ou étiquette D après travaux : 25% de 25 000 € (soit 6 250 € max) par logement réhabilité
Immeuble à usage mixte habitation/autre, avec changement d'usage de la partie commerciale/professionnelle pour l'affecter à la partie habitation	Intégration d'une surface commerciale / professionnelle à la partie habitation d'un immeuble Travaux minimum 10 000 €TTC	25% de 25 000 € (soit 6 250 € max) pour l'immeuble	N/A

5. SORTIE D'INSALUBRITE

Immeubles éligibles	Travaux	Bénéficiaires	Taux de subvention - Plafond de travaux en € TTC
Occupation (grille insalubrité > 0,30) Maison/appartement Logement de + de 15 ans	Sortie d'insalubrité avec minimum de 20 000€ de travaux TTC + gain énergétique ≥ 35%	Propriétaires occupants éligibles Anah	25% de 50 000 € de travaux (soit 12 500€ max)

Rénovation de l'Habitat : LES AIDES FINANCIERES DE CHATEAUROUX METROPOLE en 2026

Périmètre ACV	Agglo hors périmètre ACV	Partout
---------------	--------------------------	---------

6. ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIETES pour les travaux d'amélioration énergétique

Immeubles éligibles	Travaux	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC
		Copropriétés
usage d'habitation Copropriétés éligibles MPR copropriétés + primes individuelles	gain énergétique ≥ 35%	1 500€ par lot d'habitation dans la limite de 15 lots subventionnables par copropriété (= par ensemble immobilier)

7. FACADES

Immeubles éligibles	Travaux	Bénéficiaires	Taux de subvention - plafond de travaux en € HT
bâti d'avant 1948 situé dans le SPR (Zones PUA et PUB) immeuble à usage d'habitation ou immeuble dont la façade s'apparente à celle d'une habitation Ne sont considérées que les façades visibles depuis le domaine public (+ murs de clôture donnant sur rue si traités en même temps que la façade) L'aide est à l'immeuble, sans limitation du nombre de projets par ménage	réfection enduits, restauration pierres de taille, nettoyage et peinture, peinture des menuiseries et feronneries	tous propriétaires	40% ou 50% d'un montant de travaux plafonné à 10 000€HT ou 15 000€ HT par immeuble

8. PRIME ENERGIES RENOUVELABLES

Immeubles éligibles	Travaux / Equipements	Bénéficiaires	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC
logement de + de 15 ans	Equipements dont la finalité est la production de chaleur ou d'ECS en remplacement d'un système de chauffage à énergie fossile cf. liste suivante : PAC Air Eau ou PAC Eau Eau / Chauffe Eau thermo dynamique / Chauffe Eau solaire / Chaudière biomasse (granulés ou bois) (les poêles et inserts sont exclus, sauf en substitution d'un chauffage principal à énergie fossile)	Propriétaires occupants ou bailleurs sous condition de ressources Anah TMo, Mo, Intermédiaire + revenus supérieurs ssi Parcours Accompagné MPR PA ou Loc'Avantages	10% d'un maximum de 10 000€ TTC dans la limite de 1 équipement primable / 5 ans (à l'exception du couplage chauffage + ECS)

Rénovation de l'Habitat : LES AIDES FINANCIERES DE CHATEAUROUX METROPOLE en 2026

Périmètre ACV	Agglo hors périmètre ACV	Partout
---------------	--------------------------	---------

9. ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR

Immeubles éligibles	Travaux	Bénéficiaires	Taux de subvention - plafond de travaux en € TTC	
immeuble d'habitation	travaux d'isolation thermique par l'extérieur, plafonnés à 50m ² par logement pour un immeuble de plusieurs logements en monopropriété, 100m ² pour les logements individuels, à 1000m ² par immeuble pour les copros	tous propriétaires ou représentants	montant d'aide au m ² variable selon les ressources et la surface des façades à isoler	
			Revenus Très Modestes et Modestes Anah	Copropriétés et Autres revenus
		Toutes Façades et/ou pignons	20 €/m ² TMO 15€/m ² Mo	10 €/m ² Copro et Revenus Int 10€/m ² Revenus Supé ssi MPR PA

10. PRIME SORTIE DE VACANCE (Tout CHATEAUROUX + DEOLS + LE POINCONNET)

Immeubles éligibles	Travaux	Bénéficiaires	Montant de la prime en €TTC	
Localisation sur CHATEAUROUX, DEOLS ou LE POINCONNET La prime sortie de vacance est attribuée sous condition de cumul à une aide : 2/amélioration énergétique, 3/réhabilitation-travaux lourds, ou 4/changement d'usage). Le bien d'habitation est vacant depuis plus de 2 ans (et dégradé selon les conditions des aides précédentes)	Travaux ouvrant droit à une aide travaux (n° 2, 3 ou 4) de ChtrxM min 20 000€ de travaux TTC	tous propriétaires de logements vacants	Individuel	3 000 €
			Collectif	1 000 € jusqu'à concurrence de 3 logements par immeuble collectif

Rénovation de l'Habitat : LES AIDES FINANCIERES DE CHATEAUROUX METROPOLE en 2026

Périmètre ACV	Agglo hors périmètre ACV	Partout
---------------	--------------------------	---------

11. ACQUISITION - AMELIORATION MOA publics (Organismes HLM, Collectivités, SEM ...)

Immeubles éligibles	Travaux	Bénéficiaires	Montant de la prime en €TTC	
Maison individuelle + de 15 ans ID ≥ 0,40 ou {ID ≥ 0,30 pour bd ou avenue vacance ≥ 2 ans} coût d'acquisition < 900€/m2	20 000 € TTC minimum pour réhabilitation, amélioration, changement d'usage ou démolition-reconstruction + performances énergétiques conformes à la RT en vigueur	Tous propriétaires de logements vacants	PLAI : 25 000€	PLUS : 12 500€

12. AMO ADAPT'

Immeubles éligibles	Travaux	Bénéficiaires	Nature de l'aide	Montant
Logement de plus de 15 ans du parc privé	Adaptation, Accessibilité, autres travaux y compris extérieurs	Personne en situation de handicap ou âgées de + de 60 ans (sous conditions de GIR jusqu'à 69 ans)	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (accompagnement du bénéficiaire dans la constitution de sa demande Ma Prime Adapt' de l'Anah)	AMO gratuite